

# Justitia prend son essor

Tim Schär

Projet partiel Transformation & Communication, Justitia40@JUS\_BE

Tant au niveau national que cantonal, les collaboratrices et collaborateurs des projets Justitia 4.0 et Justitia40@JUS\_BE font progresser la numérisation et développent l'avenir sans papier de la justice. Depuis le 6 janvier 2025, Melanie Blank est responsable du projet cantonal Justitia40@JUS\_BE. Dans l'interview ci-après, elle donne un aperçu personnel et récapitule les événements des mois précédents.



## Melanie Blank

Elle a étudié le droit à l'université de Berne et obtenu son brevet d'avocat en février 2020. Peu après, elle a débuté à l'Office fédéral de la santé publique au sein de la division Transformation numérique où elle a pris la direction du projet de l'application SwissCovid – l'application de traçage de proximité de la Confédération à l'époque. Après la crise du Covid, elle a rejoint l'unité de direction Transformation numérique et pilotage où elle s'est occupée des affaires politiques.

**Melanie Blank, qu'est-ce qui vous a particulièrement attirée dans le poste de responsable du projet Justitia40@JUS\_BE ?**

**Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de numérisation et de quel outil numérique ne pourriez-vous plus vous passer ?**

**Bilan de 6 mois en tant que responsable de projet : qu'est-ce qui a été concrètement mis en œuvre depuis vos débuts dans le projet ?**

**Si vous regardez dans votre boule de cristal : comment collaborons-nous au sein de la justice dans trois à cinq ans et quels avantages pourrons-nous tirer de ce projet ?**

Le lien entre le monde de la justice – ma formation initiale – et les expériences que j'ai déjà acquises en matière de gestion de projet m'a tout de suite plu. De plus, je trouve le contenu du projet – la numérisation de la justice – absolument nécessaire et attendu depuis longtemps.

Je dirais que mon niveau de numérisation est très élevé, donc peut-être 9 ? Je considère qu'il y a encore un potentiel d'amélioration concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il m'est difficile de citer un outil en particulier mais sans l'application CFF, je serais probablement perdue, et je ne pourrais pas non plus me passer de ma liseuse.

Nous nous sommes organisés à l'interne au sein de l'état-major et avons déterminé la manière dont nous souhaitions collaborer. Nous avons également défini les paquets de travail – soit les travaux à entreprendre dont nous avions déjà connaissance – et nous avons réfléchi aux personnes des différents groupes de produits que nous voulions recruter pour travailler dans le projet.

La collaboration sera plus simple, car nous ne serons plus tenus de faire passer les dossiers papier de bureau en bureau, mais pourrons les partager virtuellement. De plus, la consultation du dossier par les avocats, par exemple, pourra se faire en même temps que le traitement ultérieur du dossier par le tribunal, ce qui permettra d'augmenter l'efficacité et peut-être même de réduire la durée de la procédure. Les notes du dossier judiciaire électronique pourront en outre être partagées avec d'autres et elles pourront être facilement décryptées, ce qui n'est certainement pas toujours le cas actuellement avec l'écriture manuscrite. La transmission de dossiers

sera également simplifiée : plus nécessaire de transférer des classeurs fédéraux par coursier, les dossiers seront accessibles en un clic via la plateforme nationale [justitia.swiss](#).

*Un grand merci pour cette interview,  
Frédéric Kohler!*

---

### « Actualités concernant Justitia »

Dans la rubrique « Actualités concernant Justitia », vous trouverez des informations sur les développements importants et les nouveautés de la politique ainsi que du projet Justitia au niveau national et cantonal.

Le 20 décembre 2024, l'Assemblée fédérale a approuvé la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ). Une nouvelle étape a été franchie le 19 avril 2025 avec l'expiration du délai de référendum pour la LPCJ. Celle-ci entrera probablement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026. La plateforme [justitia.swiss](#) pourra être utilisée à partir de cette date.

Le développement et l'implémentation de l'application dossier judiciaire électronique (ADJ) et de la plateforme [justitia.swiss](#) progressent également. Des essais pilotes de la plateforme [justitia.swiss](#) sont actuellement effectués avec les cantons de Genève et de Bâle-Campagne. Coordonnés par le projet national, d'éventuels essais pilotes au sein du canton de Berne sont également évalués. Dans une [interview vidéo](#), Frédéric Kohler, chef d'État-major de la Direction administrative de la magistrature, présente les avantages de l'ADJ ainsi que l'interaction avec l'application spécialisée. La vidéo, des informations complémentaires concernant la feuille de route de la LPCJ ainsi que les essais pilotes se trouvent sur la page du projet [Justitia 4.0](#).

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025, Peter Kolbe succédera à Jacques Bühler en tant que responsable de projet global du projet national Justitia 4.0.

Concernant le projet cantonal [Justitia40@JUS\\_BE](#), l'organisation de projet est actuellement en cours d'élaboration et de développement. L'organisation de projet, y compris les noms, est désormais visible sur l'[intranet](#). L'organigramme sera mis à jour dès que tous les noms (p. ex. comité de projet) seront connus. De plus, pendant la durée du projet, la page intranet sera actualisée en permanence et de nouvelles informations seront mises en ligne.

---